

DE SAINTE ESGLISE. fol. 104 r^o

I

Rimer m'estuet, c'or ai matire ;
A bien rimer pour ce m'atire,
3 Si [r]merai de sainte Eglise.
N'en puis plus fere que le dire¹,
S'en ai le cuer taint et plain d'ire
6 Quant je la voi en tel point mise.
Ha ! Jhesucriz, car te ravise
Que la lumiere soit esprise
9 C'on a estaint pour toi despire !
La loi que tu nous as aprise
Est si vencue et entreprise
12 Qu'elle se terne a desconfire.

II

Des yex dou cuer ne veons gote²,
Ne que la taupe soz la mote.
15 Entendez me vous, ne vous, voir^{3 4} ?
Ou se vient chacun se dote.
Ahi ! Ahi ! fole gent tote
18 Qui n'osez connoistre le voir,
Comme je dout par estovoir⁵
Ne face Diex sor vous plovoir
21 Tele pluie qui la⁶ degoute !
Se l'en puet paradis avoir⁷
Pour brun abit ou blanc ou noir,
24 Qu'il a moult de fox en sa rote !

III

Je tien bien a fol et a nice
Saint Pol, saint Jaque de Galice,
27 Saint Bertelemieu, saint Vincent,
Qui furent sanz mal et sanz vice

¹ « Mon seul pouvoir est la parole. »

² Cf. *A*, note au vers 79.

³ 15-16. Le vers 16 est faux. La leçon *vient* est suspecte. Sur les corrections possibles, voir *Recueil de travaux offerts à M. Clovis Brunet*, t. I, pp. 412-413. En tout cas, le sens général des deux vers est clair : « M'écoutez-vous véritablement, vous et vous ? Ou bien peut-être chacun de vous a-t-il peur (de m'écouter) ». Sur quoi vient l'admonestation des vers suivants.

⁴ 15-18. Apostrophe à ceux qui n'osent écouter la vérité : cf. *H* 54-61.

⁵ *par estovoir*, « inévitablement », se rattache à *face*.

⁶ *la*, adverbe, probablement « en enfer ».

⁷ 22-24 et 25-36. Énoncé de l'erreur où la « fole gent » tombe à son grand péril quand elle croit à la sainteté des Jacobins et des Cordeliers en les jugeant seulement sur l'habit.

Et pristrent, sanz autre delice,
 30 Martirez⁸ pour Dieu plus de cent.
 Li saint preudome⁹ qu'en musant
 Aloient au bois pourchacent¹⁰
 33 Racines en leu de device,
 Cil refurent¹¹ fol voirement
 S'on a Dieu si legierement
 36 Pour large cote et pour pelice.
 IV
 Vous devin, et vous discretistre^{12 13},
 Je vous jete fors de mon titre¹⁴,
 39 De mon titre devez fors estre,
 Quant le cinqueime esvengelitre¹⁵
 Vost on fere mestre et menistre¹⁶
 42 De parler dou roi celestre¹⁷.
 Encor vous feront en chanp [p]estre¹⁸,
 [S] com autre berbiz chanpestre,
 45 Cil qui font la nouvelle espitre.
 Vous estes mitres, non pas mestre :
 Vous copez Dieu l'oroille destre¹⁹ ;
 48 Diex vous giete de son regitre.
 V
 De son registre, il n'en puet mais²⁰ ;
 Bien puet passer avril et mays²¹
 51 Et sainte Eglise²² puet bien brere,

⁸ *martirez* = *martires*, le copiste du ms. écrivant ouvent, à la finale, *z* au lieu de *s*.

⁹ *Li saint preudome*, les ermites du désert.

¹⁰ *pourchacent* = *pourchaçant*.

¹¹ *refurent*, « furent eux aussi ».

¹² Ceux des Facultés de Théologie et de Décrets.

¹³ 37-84. Cf. *F* 67-76, et notes (contre les docteurs et prélats qui n'osent défendre la vérité), *De Periculis*, chap. X, et *Collectiones*, p. 481. (sur le châtement qui les attend).

¹⁴ 38-39. *titre*, cf. *V*. 48 et *E*, 190 et note.

¹⁵ *cinqueime evengelitre*. Ne vise pas spécialement l'auteur de l'*Évangile éternel*, compromettant pour les Mineurs, non pour les Prêcheurs, et d'ailleurs retiré en 1256 par ordre du pape. Il s'agit seulement (comme lorsqu'au vers 45 il est parlé de « nouvelle espitre ») des nouveautés doctrinales introduites par les Frères quant au pouvoir qu'ils s'arrogeaient de confesser, de vivre de l'autel, etc. C'est tout de même qu'ailleurs l'auteur accuse les Frères de ne pas croire « le droit escrit de l'Évangile Jesucrist » (*D* 104-105), de ruiner la « creance » et la « loi » de l'Église en ne reconnaissant pas l'autorité des prélats (*F* 85-88), et que, dans *U* 44-45, il parle de « cels qui font nueve creance, novel Dieu et nueve Evangile ».

¹⁶ *mestre et menistre*, c'est-à-dire comme qualifié pour porter la parole de Jésus-Christ. Même expression, appliquée à saint Jean l'Évangéliste dans *T* 163-164, et dans *AT* 353-354.

¹⁷ Vers faux. Kressner a suppléé *haut* devant *roi*. On pourrait aussi bien suppléer *nous* devant *parler*.

¹⁸ *pestre*. Pour l'expression et la justification de la correction, cf. *E* 184.

¹⁹ Comme le bourreau à un malfaiteur, supplice qui excluait de l'Église le condamné.

²⁰ 49 et 60. *il n'en puet mais* : cf. *E* 54 et note.

²¹ Cf. *E* 56, et note.

²² Peut-être allusion à la prosopopée de Sainte Église dans *E*, dont les vers 71-72 sont ici reproduits aux vers 52-53.

Car veritez a fet son lais²³,
 Ne l'ose dire clerc ne lais,
 54 Si s'en refuit en son repere.
 Qui la verité veut retrere²⁴,
 Vous dotez de²⁵ vostre doere,
 57 Si ne puet²⁶ issir dou palais fol 104 v^o
 Car les denz muevent²⁷ le trere
 Et li cuers ne s'ose avant trere ;
 60 Se Diex vous het, il n'en puet mais.
 VI
 Ahi ! prelat et nervoié²⁸,
 Com a l'en or bien emploié
 63 Le patremoine a Crucefi²⁹ !
 Par les goles vous ont loié³⁰
 Cil qui sovant ont rimoié
 66 Dieu, lessié pour son atefi.

²³ *a fet son lais*. Cf. E 71, et note.

²⁴ = « à vrai dire ». Le sens des vers 52-56 est : « la vérité est expirante, ni clerc ni laïc n'ose plus la dire, et elle se réfugie dans son trou. La vérité, si l'on veut la dire, c'est que vous avez peur... »

²⁵ *de*, « au sujet de, pour ».

²⁶ *puet*. Le sujet est *la verité*.

²⁷ Vers faux dans le manuscrit. Un proverbe (Morawski, n° 1667) dit : « Por ce sont les dens au devant que l'en ne die folie » : d'où l'idée de corriger *muevent* en *remuevent* (« font obstacle au *trere* »). Mais on ne dit pas *trere la verité*, on dit *la retrere* : d'où l'idée de la correction *retrere*, d'ailleurs mieux explicable paléographiquement (haplogogie) et qui supprimerait à la rime la répétition de deux *trere* consécutifs ; *muevent* s'entendrait alors comme « marmottent » (cf., à propos des prières dites entre les dents, O 399 ; AT 1904, où toutefois *denz* est complément) ; et le sens serait : « les dents marmottent (timidement) les paroles de la vérité, mais (*et* adversatif) le cœur n'ose pas s'avancer ». Idée analogue de paroles où le cœur n'est pas dans le *Castoiment dou pere a son fils* (BARBAZAN et MÉON t. IV, p. 42, v. 43-44, qui glosent Mathieu, XV, 8 : « labiis me honorat ; cor autem eorum longe a me est ») : « Et sa bouche muet en orant, mais ses cuers est de Dieu molt loing. »

²⁸ *et nervoié*. Leçon certainement fautive, *nervoié*, adjectif ou participe, ne pouvant être lié par *et* au substantif *prélat*. La correction *esnervoié* serait paléographiquement très facile. Le mot n'est pas attesté, mais *nervoié* ne l'est pas plus. Il signifierait « sans énergie ». Voir *Recueil Brunel* précité, t. I, pp. 414-415.

²⁹ CL H 166 ; X 120-121 ; AE 223 ; R 50 (« le Deu patremoine »). Expression courante et ancienne (elle est déjà dans le *Livre des Manières* d'Étienne DE FOGÈRES, v. 210) pour désigner les biens de l'Église, provenus du sacrifice même du Christ (le Crucefi). Le reproche fait aux prélats et prébendés d'en mésuser est un lieu commun. Voir aussi A. LANGFORS, *Étienne de Fougères et Gautier de Coinci* (*Neuphilologische Mitteilungen*, t. XLVI, 1945, pp. 115-122).

³⁰ 64-66. On attend maintenant la raison pour laquelle les prélats sont indignes de jouir des biens du Christ : c'est que, taisant l'hérésie des Frères, dont ils ont peur, ils manquent à leur devoir fondamental de défendre la doctrine chrétienne (v. 64-66 ; cf. v. 74-76). — La leçon *rimoié* (v. 65) est inintelligible : à quelle réalité connue rapporter l'idée de rimeurs qui auraient tenu les prélats à la gorge, même en supposant que ces rimeurs auraient été les Frères ? Et comment prendre *rimoié* au sens de « tympaniser » ? — *atefi* (v. 66) se trouve sous la forme *attefit* (Godefroy, et Du Cange, au mot *attefectum* ; cf. le verbe *atefier*, dans Godefroy et *Romania*, t. LIII, 1927, p. 236) au sens d' « arbre nouvellement greffé » et peut-être plus généralement de « jeune arbre pour le repeuplement ». — En introduisant la correction *rimoié* / *renié*, et en prenant *atefi* au sens figuré de « substitut, remplaçant » (cf. U 44-45 : « fere novel Dieu »), l'on obtient un sens conforme aux exigences du contexte : « Ceux-là (les Frères) vous tiennent serrés à la gorge (vous empêchant ainsi de parler) qui ont souvent renié Dieu (le Christ), abandonné par eux pour son remplaçant (l'antéchrist) ». Je change ici l'explication que j'ai proposée précédemment (*Recueil Brunel*, t. I, p. 415) pour *atefi*.

Dou remenant³¹ vous di je : Fi !
 N'en avrez plus³², je vous a fi :
 69 Encor vous a Diex trop paié.
 De par ma langue vous desfi :
 Vous en yrez de fi en fi
 72 Juqu'en enfer l'entoïé³³.
 VII
 Il est bien raison et droiture^{34 35}
 Vous laissez la sainte Escriture,
 75 Don³⁶ sainte Eglise est desconfite !
 Vous tesiez la sainte Escriture,
 Selonc Dieu menez vie obscure³⁷
 78 Et s'est vostre vie petite³⁸.
 Qui vous flate entor vous abite ;
 La profecie est bien escrite³⁹ :
 81 Qui Dieu aime droit prent en cure ;
 La char est en enfer afflite
 Qui pour paor avra despite
 84 Droiture et raison et mesure.
 VIII
 L'eve qui sanz corre tornoie^{40 41}
 Assez plus tost un home noie
 87 Que celle qui adés decort.

³¹ *Dou remenant*, « pour le reste, pour ce qui vous attend dans l'autre vie ».

³² *plus*, « plus que vous n'avez maintenant ».

³³ Vers faux, qui peut se rétablir en lisant *jusques en* (cf. *AD* 50). — J'ai discuté précédemment (*Recueil Brunel*, t. I, p. 416) sur une leçon *letoie*, mais bien inutilement. Un nouvel examen du manuscrit m'a montré qu'il portait *letoie*. Il suffit d'admettre une omission du signe de nasalisation sur *le* pour avoir la leçon *l'entoïé*, « le boueux » (cf. T.-L., III, 544, 20-47) : à mettre dans la série des épithètes péjoratives communément appliquées à l'enfer.

³⁴ Dit ironiquement.

³⁵ 73-84. Les prélats sont coupables de « laisser » ou de « taire la sainte Escriture », parce qu'ils ne défendent pas contre les Frères la doctrine véritable, inscrite dans les textes sacrés. Un sévère rappel de leur devoir sur ce point leur est fait dans le *De Periculis*, chap. IX et X, et dans les *Collectiones*, 5^e partie, avec appui principal sur Ézechiel disant (III, 17 ss.) : « *speculatorem te dedi domui Israel ; et audies de ore meo verbum, et annuntiabis eis ex me. Si, dicente me ad impium « Morte morieris », non annuntiaveris ei neque locutus fueris ut avertatur a via sua impia et vivat, ipse impius in iniquitate sua morietur, sanguinem autem ejus de manu tua requiram* ».

³⁶ *Don* (= *Dont*) a pour antécédent logique l'idée de « laisser »

³⁷ Une vie contraire aux commandements de Dieu. — *obscure*, au sens moral, « damnable ». Cf. *AU* 511 et 517 ; *AV* 194-202 ; *AX* 138.

³⁸ *petite*, « sans mérite », à moins d'entendre : « Et pourtant votre vie est courte », sous-entendu : « il faudrait donc la bien employer ».

³⁹ 80-84. On ne saurait dire si la « profecie » comprend les quatre vers qui suivent, ou seulement les trois derniers du groupe, ni à quel texte l'auteur se réfère. Pour l'idée, comparer avec *F* 70-76 (et note), où elle repose non sur une prophétie, mais sur une parole de saint Grégoire.

⁴⁰ 85-90. Cf., pour l'image, *K* 19-20. Dans les proverbes voisins (Morawski, n^{os} 720 et 941 ; LEROUX DE LINCY, t. I, p. 43), il s'agit de l'eau dormante, non de celle qui tourbillonne.

⁴¹ 85-96. Raisons pour se défier des Frères.

Pour ce vous di, se Diex me voie,
 Tiex fet senblent qu'a Dieu s'aploie
 90 Que c'est l'eve qui pas ne cort.
 Helas ! tant en corent a cort^{42 43}
 Qu'a⁴⁴ povre gent font si le sort
 93 Et au riches font feste et joie
 Et promettent a un mot cort⁴⁵
 Saint paradis a coi que tort⁴⁶ !
 96 Ja ne diront se Diex l'otroie⁴⁷.
 IX
 Je ne blame pas gent menue⁴⁸ :
 Il sont ausi com be[ste mue
 99 L'en lor fet canc'on ve[ut acroïre,
 L'en lor fet croire de ven[ue
 Une si grant descovenue
 102 Que brebiz blanche est tote noire.
 « Gloria laus⁴⁹ », c'est « gloire loire » ;
 Il nous font une grant estoire⁵⁰
 105 Nes dou manche de la charrue,
 Pour coi il n'ont autre mimoire⁵¹.
 Dites lor « c'est de saint Gregoire⁵² »,
 108 Quelque chose soit est creüe.
 X
 Se li rois feïst or enqueste⁵³

⁴² a cort, à la cour des princes et des prélats. Cf. *De Periculis*, p. 62, signe 14 ; *De Phariseo*, p. 12, signe 3 ; *Responsiones*, art. 3.

⁴³ 91-96. Cf. P 19-64 et note.

⁴⁴ *Qu'a* = « qui a ». — *font si le sort*, « font les sourds » (sur le non-accord de l'attribut, voir TOBLER, *Vermischte Beiträge*, I, n° 25). — Pour l'idée, cf. *Collectiones*, p. 424 (à propos des Frères) : « illum (pauperem) aut rejiciunt aut saltem negligunt et contemnunt »

⁴⁵ a un mot cort, « d'un seul mot, d'emblée ».

⁴⁶ a coi que tort, « quoi qu'il en doive advenir (de leur promesse fallacieuse) ».

⁴⁷ Explique o coi que tort.

⁴⁸ 97-108. Cf. *Recueil Brunel*, t. I, pp. 417-418. L'auteur exclut de son blâme les petites gens (*la gent menue*) qui, à la différence des prélats, sont incapables de juger.

⁴⁹ « *Gloria laus*, c'est pour eux comme *gloire loire* ». Le *Gloria, laus et honor*, de Théodulphe, se chante aujourd'hui encore, le jour des Rameaux, au retour de la procession. Il est inséré à ce titre dans la Passion du Palatinus (éd. Grace Frank) après le vers 193. — *loire*, façon de comprendre du peuple stupide : peut-être le nom de la loutre (voir *Romania*, t. XXXIV, 1905, pp. 108-109 ; ajouter *Roman de Renart*, V^a, v. 1084 et *Modus et Ratio*, éd. Tilander, 2, 10, et variantes). Le mot peut aussi désigner la cuve du pressoir (Godefroy) ou bien le vin même sortant du pressoir (Du Cange, s. v. *loyra*).

⁵⁰ une grant estoire, « toute une histoire ».

⁵¹ « la seule chose à laquelle ils s'entendent » (*mimoire*, « intelligence »).

⁵² 107-108. « Dites-leur : « c'est dans saint Grégoire » ; quelle que soit la chose, elle est crue. »

⁵³ 109-111. *ce fut*, inintelligible. *refut* (= *refust*, le scribe écrivant ordinairement *fut* le subjonctif imparfait de *estre*) donnerait le sens « ... une enquête sur ces gens-là (les Frères) qui fût de son côté (cf. v. 34 *refurent*) aussi loyale que... » Toutefois il y aurait répétition du *si* comparatif aux vers 110 et 111. On pourrait donc songer à corriger en *se font* (plus difficile paléographiquement), le sens étant alors : « sur ceux (les Frères) qui se donnent pour si vertueux » (l'attribut au cas sujet après *se faire*, « feindre d'être » est correct). —

111 Sor ceus qui ce fut si honeste,
 Si com il fet sor ces⁵⁴ bailliz !
 C'ausin⁵⁵ ne trueve clerz ne prestre
 Qui ost⁵⁶ enquerre de lor geste,
 114 Don li ciegles est mal bailliz !
 Sanz naturel lor⁵⁷ est failliz
 Quant cil qui jurent es palliz⁵⁸
 117 Nous font orandroit grain moleste
 S'il n'ont bons vins et les blanz liz.
 Se Diex les⁵⁹ a pour ce esliz,
 120 Pour po perdi sainz Poz la teste.

Explicit de sainte Église.

Manuscrit : B fol. 104 r^o.

Graphie normalisée : 11 ci ; 78 c'est. — 3 Simerai — 19 Com (9) — 27 B. et s. — 43 chanp estre — 44 Com autre — 46 V. estres m. — 50 passer et avril — 72 letoie. — 73 b. et r. — 82 asflite — 98, 99, 100 *la fin des vers manque dans le ms. par suite d'une déchirure (au v. 99, le bas de la lettre u dans veut est encore visible de même l'amorce de la lettre s dans beste au v. 98)* — 103 l. ceste g. — 107 lor ces de — 112 o *xponctué après trueve* — 113 Q. est e.

Peut-être aussi pourrait-on prendre *ce fut* (*ce = se*, comme écrit plusieurs fois le scribe) pour une forme pronominale de *estre* (cf. TOBLER-LOMMATZSCH, III, 1462, 37-41) : ce qui imposerait alors le premier des deux sens sus indiqués.

En tout cas, la phrase est une conditionnelle indépendante. Ce tour, interrogatif, sert à exprimer une suggestion (ex. : *Renart*, II, 397 : « Sel ferissiez ? »), comme aujourd'hui encore. Exclamatif, de même comme aujourd'hui (cf. Littré, *si*, 9^o), il exprime le regret d'une chose qui ne se peut pas (ex. première continuation de *Perceval*, éd. Roach, t. I, v. 13817, des mss. *T, V, D* : « Et se or me leüst a dire... » = « Ah ! si j'avais le temps de dire... », cf. t. II, v. 18055 et t. XII, v. 7991). C'est sans doute ce second emploi qu'on a dans notre passage « Ah ! si le roi faisait... » Cf. *AK* 37 ss.

⁵⁴ *ces*, emphatique « ces baillis que vous savez bien ». Allusion aux fameuses enquêtes ordonnées par saint Louis à leur sujet.

⁵⁵ *ausin*, « aussi bien que sur les baillis ».

⁵⁶ *est*, inintelligible. La correction *ost* (subj. pr. 3 de *oser*) donne un sens conforme à l'idée, exprimée ailleurs par le poète (*D* 15-44 ; *E* 14-16 ; *F* 66-72 ; *J* 214-216) et ici même, aux strophes V-VII, qu'on n'ose pas résister aux Frères.

La phrase est une exclamation de regret, d'un type connu du français moderne (ex. : LA FONTAINE, *Fables*, VIII, 5 : « Que n'est cet avantage Pour les ruines du visage ! ») et très ancien (*Roland*, 2723 : « Que n'ai un hume qui m'ociet ! », et, plus tard, fabliau d'*Aloul* (M. R., I, p. 258, v. 92) : « Diex, c'or ne set cele aventure Alous ! »), Cf. *AE* 66 et 68.

⁵⁷ *lor*, à ceux qui jugent

⁵⁸ 116-118. « Quand ils voient pourtant que... » — *cil*, les Frères : cf. *B* 17-40 ; *F* 139-152 ; *J* 57-74.

⁵⁹ *les*, les Frères. Sens de la strophe : « Ah ! si le Roi faisait sur ces gens-là (les Frères) une enquête qui fût aussi loyale que celle qu'il fait (*ou* sur ces gens qui se prétendent si honnêtes une enquête comme il en fait) sur les baillis ! Que ne trouve-t-il, aussi bien, clerc ni prêtre qui ose enquêter sur leur comportement, de quoi le monde souffre tant ! Clercs et prêtres perdent la raison quand ils voient pourtant que ces gens (les Frères), qui couchaient autrefois sur la paille, maintenant nous persécutent s'ils n'ont... etc. » Cf. *Recueil Brunel*, I, pp. 418-421.